



Comité départemental d'Information et d'Action  
en faveur des Personnes Agées

## CALENDRIER DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2010

Mise à jour le 30 juillet 2010

Dates	Thèmes proposés	Intervenants	Tarif individuel
<b>Les 7, 14, 21 octobre, 25 novembre 16 décembre</b>	<b>Animer un « atelier mémoire »</b> , Ou comment favoriser le lien relationnel tout en maintenant les ressources mnésiques ?	Infirmière de soins géro- psychiatriques	205.50 €
<b>Le 7 octobre</b> <i>9 à 12h/14 à 17h</i>	<b>DROITS de la personne âgée</b> en établissement et au domicile : aides sociales, aides au logement, APA, retraites, ...	Assistante sociale	82.20 €
<b>Les 4, 16 et 23 novembre</b> <i>De 14 h à 17 h</i>	<b>Le travail de nuit en EHPAD</b> Législation, impact sur la personne, les angoisses nocturnes du résident, la gestion du stress...	Cadre infirmière	123.30 €
<b>Les 15, 22 et 29 novembre</b> <i>De 14 à 17 h</i>	<b>INTIMITE ET SEXUALITE de la personne accueillie en établissement.</b>	Conseillère Conjugale et Familiale	123.30 €
<b>6 heures</b> <i>Dates à définir</i>	<b>DROITS de la personne handicapée vieillissante :</b> les conséquences du passage à la retraite.	Directeur établissement	82.20 €
<b>6 heures</b> <i>Dates à définir</i>	<b>DROITS du majeur protégé :</b> les différentes mesures de protection depuis la réforme des tutelles.	Délégué à la tutelle	82.20 €
<b>6 heures</b> <i>Dates à définir</i>	<b>Le nouveau paysage sanitaire et médico-social:</b> l'impact de la réforme pour les établissements et services accueillant des personnes âgées.	Directeur d'établissement	82.20 €

Toutes nos formations s'adressent aux Professionnels de l'aide à la personne, travaillant en Institution ou au domicile des Personnes âgées ou handicapées.

Ces formations sont organisées dans nos locaux, **au 100 avenue du Loup à Pau** (ou en intra à la demande des structures).

Si un de ces thèmes vous intéresse, merci de contacter le CIAPA pour recevoir le contenu pédagogique, le devis ainsi qu'un bulletin d'inscription. Ensuite, une convention sera signée entre le CIAPA, organisateur, et le mandataire.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire.

**N.B. :** Nous nous réservons le droit d'annuler toute formation dont le groupe n'atteindrait pas un minimum de 8 personnes.

Contact : Géraldine Lahorgue, chargée de formation

100 avenue du Loup - Bâtiment Fuchsia - 64000 PAU - Tél. : 05 59 80 16 37 - Fax : 05 59 84 34 03

e-mail : [ciapa@ciapa.com](mailto:ciapa@ciapa.com) - ligne bus n° 3 - Station Iris - Site Internet : [ciapa.com](http://ciapa.com)

N° Siret : 323 912 899 00016 - Code APE : 9412 Z - N° d'autorisation formation continue : 726 400 134 64